

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil: 47

Membres en exercice: 47

Membres présents: 36

DELIBERATION n° 2023 - 07 - 44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphanie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs: Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Tiphanie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Isabelle TESSIER est désignée secrétaire de séance.

Autorisation de signature des accords-cadres à bons de commandes de fourniture et livraison de conteneurs pour la collecte des déchets en points d'apport volontaire

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAÉ du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 1 o DEC 2022

Publié le 1 9 DEC. 2023 ID: 085-200023778-20231214-DL2023 07 44-DE

Les accords-cadres de fourniture et livraison de conteneurs pour la collecte sélective des déchets en points d'apport volontaire sont arrivés à terme le 19 février 2023.

Afin de poursuivre la politique volontariste de tri des déchets engagée par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie depuis la mise en place de la REOMI sur le territoire, et afin d'accroître l'implantation de conteneurs en point d'apport volontaire pour répondre à la demande des usagers, une consultation pour la fourniture et livraison de conteneurs aériens, semi enterrés et enterrés pour la collecte sélective des déchets en point d'apport volontaire a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, le 20 octobre 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au 20 novembre 2023 à 10h00 allotie en 3 lots ainsi qu'il suit :

Désignation du lot	Par période (2 ans)		Cumul toutes périodes (4 ans)	
	Minimum en Euros H.T.	Maximum en Euros H.T.	Minimum en Euros H.T.	Maximum en Euros H.T.
Lot 1 Conteneurs aériens	15 000 € HT	150 000 € HT	30 000 € HT	300 000 € HT
Lot 2 Conteneurs semi enterrés	18 000 € HT	210 000 € HT	36 000 € HT	420 000 € HT
Lot 3 Conteneurs enterrés	22 000 € HT	500 000 € HT	44 000 € HT	1 000 000 € HT
TOTAL	55 000 € HT	860 000 € HT	110 000 € HT	1 720 000 € HT

5 plis ont été déposés :

- 3 offres sur le lot 1 Conteneurs aériens par les candidats SULO, UTPM et COMPOECO,
- 3 offres sur le lot 2 Conteneurs semi enterrés par les candidats SULO, Thierry LEMEE et CONTENUR,
- 2 offres sur le lot 3 Conteneurs enterrés par les candidats SULO et Thierry LEMEE.

La Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 7 décembre 2023 a décidé d'attribuer les trois lots de la consultation au candidat SULO, classé en première position en application des critères de jugement définis dans le règlement de la consultation.

- Prix (50 %)
- Valeur technique (35%) appréciée sur la base des éléments du mémoire technique dont :
- Caractéristiques techniques et fonctionnelles des conteneurs (conception des conteneurs, fonctionnalités pour l'usager et pour la collecte, dispositif de contrôle d'accès des conteneurs OMR, qualité, durabilité) 15 %;
- Méthodologie proposée (traitement des commandes, fabrication, livraison) 5 %;
- Délais et conditions de SAV et de garantie des conteneurs sur lesquels s'engage le candidat 5%;
- Délai d'exécution 5%;
- Caractéristiques esthétiques des conteneurs (design, ergonomie, intégration des conteneurs dans l'environnement) 5%.
 - Valeur environnementale de l'offre (15%).

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5216-1 et suivants.

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L 2124-2, R 2124-1 et R 2124-2, R 2161-2 à 5,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêtés du Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offre du 07 décembre 2023 attribuant les 3 lots de la consultation de fourniture et livraison de conteneurs pour la collecte sélective des déchets en

Considérant que les crédits seront inscrits aux BP,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 1 9 DEC. 2023

173 5 LOW

ID: 085-200023778-20231214-DL2023_07_44-DE

DECIDE:

<u>Article 1</u> : de prendre acte des décisions d'attribution des 3 lots de la consultation prise par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 7 décembre 2023, comme suit :

- Attribution du lot 1 Conteneurs aériens ayant pour seuil minimum 15 000 € HT et pour seuil maximum 150 000 € HT pour 2 ans, soit un seuil minimum de 30 000 € HT et un seuil maximum de 300 000 € HT sur la durée total de 4 ans de l'accord cadre à bons de commandes, au candidat SULO;
- Attribution du lot 2 Conteneurs semi enterrés ayant pour seuil minimum 18 000 € HT et pour seuil maximum 210 000 € HT pour 2 ans, soit un seuil minimum de 36 000 € HT et un seuil maximum de 420 000 € HT sur la durée total de 4 ans de l'accord cadre à bons de commandes, au candidat SULO ;
- Attribution du lot 3 Conteneurs enterrés ayant pour seuil minimum 22 000 € HT et pour seuil maximum 500 000 € HT pour 2 ans, soit un seuil minimum de 44 000 € HT et un seuil maximum de 1 000 000 € HT sur la durée total de 4 ans de l'accord cadre à bons de commandes, au candidat SULO;

<u>Article 2</u>: d'autoriser Monsieur le Président à signer les accords-cadres avec les candidats retenus et à prendre tout acte d'exécution des accords-cadres conclus.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Givrand, le 18 décembre 2023

Le Président,

Pays Saint Gilles Croix de Vie

François BLANCHET

Isabelle TESSIER

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 1 9 DEC. 2023

- de la publication sur le site <u>www.payssaintgilles.fr</u> le : 1 9 DEC, 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.